

Regroupement familial

Fils d'un naturalisé, il ne peut pas venir en Suisse

Pas facile de faire venir ses enfants quand on est devenu Suisse et pas eux. Les Européens ont moins de difficultés

Cindy Mendicino

La nouvelle vient de tomber. Onur*, Suisse d'origine turque, ne pourra pas faire venir de Turquie le cadet de ses fils, Alim*. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rejeté son recours contre la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM). Pour lui, c'est le coup de massue. Il reste encore une possibilité de recours, mais Onur pourrait opter pour une autre solution: «Alim a 18 ans mais il n'est pas sur les rails. Alors je vais peut-être partir le rejoindre. Ça me met en colère parce que, depuis que je suis ici, je n'ai jamais eu d'ennuis, jamais dépendu de personne.»

L'histoire est compliquée, comme dans toutes les familles. Onur quitte la Turquie pour la Suisse en 1989. Il laisse derrière lui un fils, conçu hors mariage. Il s'établit dans le canton de Vaud et se marie avec une Suissesse. En 1993, lors d'un voyage dans son pays d'origine, Onur a un deuxième fils avec sa première compagne, Alim. Les deux enfants grandissent sous la garde de leurs grands-parents paternels, en Turquie. Onur tente de les ramener en Suisse, mais les traditions pèsent lourd et ses parents refusent de laisser partir les petits. «J'aurais dû les prendre les deux, regrette Onur. La mère les a abandonnés très vite.»

En 2002, l'aîné rejoint finalement «sans souci particulier» son père. Il est aujourd'hui cuisinier et détenteur d'un permis C. «Il ne parlait pas un mot de français en arrivant et il a très bien réussi. Il est marié et papa. Pourquoi mon autre fils n'a pas les mêmes chances?» s'interroge le père, révolté. En 2007, Onur est naturalisé. «Mes parents devenaient trop âgés et malades pour s'occuper de mon fils.» Il dépose sa demande



Pour Mariana Duarte, coordinatrice à l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) à Genève, «on surestime le déracinement par rapport à la nécessité de vivre auprès de ses parents». P. ALBOUY

«J'ai dû fournir beaucoup de documents, prouver que mes parents étaient malades, prouver que la mère ne voulait pas de lui... Pour rien»

Onur Suisse d'origine turque

en 2009. Alim a 15 ans. «J'ai dû fournir beaucoup de documents, prouver que mes parents étaient malades, prouver que la mère ne voulait pas de lui... Pour rien.»

Le cas d'Onur n'est pas isolé. Le regroupement familial est en effet très strict pour les Suisses dont une partie de la famille vit hors de l'Europe. La Loi sur les étrangers exige d'avoir des revenus suffisants pour subvenir aux besoins du ou des nouveaux venus. Elle demande aussi un «logement convenable», ce dernier point étant laissé à l'appréciation des cantons. Et le demandeur ne doit pas bénéficier de l'aide sociale. Des conditions qui nécessitent souvent du temps avant d'être réalisées. Or, pour faire sa demande, le parent a cinq ans dès son arrivée en Suisse si l'enfant a moins de 12 ans. Ce délai se réduit à un an au-delà. «On juge que plus l'enfant est âgé, plus il aura de difficulté à s'intégrer, explique Mariana Duarte, de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE). A notre sens, on surestime le déracinement par rapport à la nécessité de vivre auprès de ses parents.»

Paradoxe: si Onur avait été ressortissant d'un pays européen, il n'aurait probablement pas eu de problème. En effet, l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ne comporte que peu d'exigences. Il ne demande des garanties financières que pour les enfants de plus de 21 ans et ne fixe ni délais ni limite d'âge. «Il existe une discrimination à l'égard des nationaux vis-à-vis des citoyens de l'Union européenne», explique Mariana Duarte.

En mars 2010, le conseiller national socialiste Andy Tschümperlin (SZ) déposait une initiative parlementaire pour tenter de réduire l'écart entre les deux procédures, en privilégiant le système de l'ALCP. Le Parlement l'a rejetée en septembre 2011. «La situation relève de l'injustice, déplore Mariana Duarte. Sur ces questions, il faut calquer le droit suisse sur les directives européennes. Et respecter ainsi la Constitution, qui interdit la discrimination. Nous parlons de quelque chose de sérieux: la possibilité de vivre en famille.»

* Prénoms d'emprunt

Elu hôtel de l'année grâce à un cuisinier romand

Le fameux hôtel zurichois Baur au Lac a été consacré hôtel suisse de l'année 2012 par le GaultMillau Suisse

C'est à l'ombre des arbres du parc de l'hôtel zurichois Baur au Lac que Wagner a écrit le premier acte de sa *Walkyrie*, en 1856. C'est aussi dans l'un des salons de l'établissement que, trente-cinq ans plus tard, Bertha von Suttner convainquit l'industriel suédois Alfred Nobel de la nécessité d'un Prix de la paix international. Le cinq-étoiles possède même sa propre bande dessinée, créée par un certain Walt Disney après un séjour à Zurich.

Hier, le Baur au Lac a été sacré hôtel de l'année 2012 par Gault-Millau Suisse. Malgré ses 168 bougies et sa riche histoire, le mytique établissement reçoit la prestigieuse distinction pour la première fois. Selon le rédacteur en chef de GaultMillau Suisse, Urs



Le majestueux cinq-étoiles zurichois Baur au Lac. KEYSTONE

Heller, c'était du côté cuisine que l'établissement péchait un peu. «Nous portons un grand respect à cette maison fantastique depuis de nombreuses années, explique Urs Heller. Mais nous attendons d'un hôtel de qualité supérieure qu'il présente une cuisine d'excellence.»

Un petit bémol désormais résolu grâce à un Vaudois, le chef Laurent Eperon. A 36 ans, le cuisinier vient de gagner son 17e point au classement du célèbre guide gastronomique. «L'attente a payé, se félicite ainsi Urs Heller. Laurent Eperon a énormément progressé et est désormais

l'un des meilleurs cuisiniers de Zurich.»

Heureux, Laurent Eperon ne quitte pourtant pas sa cuisine pour fêter le précieux point. Au téléphone, la voix du trentenaire est parfois couverte par le bruit des casseroles en arrière-fond. «C'est le résultat de longues années de travail acharné, résume simplement le Vaudois. Je suis content, et fier.» Modeste, il tient cependant à attribuer son titre à l'ensemble des employés de l'établissement.

Cela fait plus de dix ans que Laurent Eperon a posé ses valises à Zurich. Avant, il a cuisiné dans des établissements du monde entier, du Ritz parisien aux palaces néo-zélandais. Un bagage qui transparaît dans sa cuisine, «classique française avec des touches du monde». A l'image de l'omble chevalier sauce thé vert présenté au menu, ou du jarret de veau cuisson lente affiné au poivre noir de Madagascar... Lucie Monnat

«La sortie du nucléaire était tout sauf réfléchie»

L'UDC veut construire une nouvelle centrale nucléaire d'ici à 2030. Elle estime que l'abandon de l'atome pèse trop lourd sur l'économie

Une centrale nucléaire d'ici à 2030. Et deux autres jusqu'en 2045! C'est le plan de sortie du nucléaire, vision UDC. Le parti de Christoph Blocher s'oppose fermement à la politique du Conseil fédéral et juge l'abandon de l'atome tout simplement irréaliste. Il présentait hier à Berne un papier de position pour le moins musclé. Avec l'ambition d'inverser le cours des choses? Question posée au conseiller national fribourgeois Jean-François Rime.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé la sortie du nucléaire. Pourquoi remettre aujourd'hui la question sur la table?

Tout simplement parce que les propositions qui ont été faites par Doris Leuthard ne suffiront pas pour remplacer la production d'électricité qui vient du nucléaire! Il faut réfléchir maintenant à d'autres solutions. Jusqu'à ce que nous ayons voté l'initiative des Verts, nous n'avons aucune interdiction technologique.

Pour autant qu'on trouve une majorité. Ça vous semble possible?

Pas aujourd'hui et pas avec la technologie actuelle, on le sait.

Ça veut dire quoi? Qu'on en reparle en 2020?

Il faudrait soumettre au peuple un

projet entre 2015 et 2020 si on veut être prêt pour 2030.

Vous ne croyez pas aux économies d'énergie?

On va peut-être réussir à baisser la consommation totale d'énergie en Suisse. Mais pas celle de l'électricité! Quand vous remplacez du chauffage à mazout par des pompes à chaleur, quand vous rem-



Jean-François Rime
Conseiller national fribourgeois

placez des voitures à essence par des véhicules électriques, quand vous développez le réseau de transports publics, vous augmentez massivement la consommation d'électricité. On parle au mieux d'une stabilisation de la consommation d'ici à 2020.

Sans nucléaire, c'est donc la pénurie assurée?

Doris Leuthard admet qu'elle a des solutions de remplacement pour 50% de la consommation d'électricité. Et les 50% restants? Elle prie et fait confiance au génie humain. Mais pour l'économie, c'est impensable. La sortie du nucléaire a été décidée par les quatre dames du Conseil fédéral, pour des raisons électoralistes. Elle était tout sauf réfléchie. Regardez ce que nous annonce Eveline Widmer-Schlumpf avec sa réforme fiscale écologique. On parle de doubler, voire tripler le prix de l'électricité. Pour l'économie, c'est une catastrophe.

Judith Mayencourt

Plainte genevoise contre un ministre allemand

L'avocat Pierre Schifferli dépose une plainte pénale contre Norbert Walter-Borjan, promoteur de l'utilisation des CD volés

Alors qu'il suivait vendredi soir l'émission de la télévision allemande *Arena*, le sang de Pierre Schifferli n'a fait qu'un tour: «Monsieur Norbert Walter-Borjan a avoué son intention de continuer à violer l'ordre juridique suisse.» L'avocat genevois motive ainsi la plainte pénale qu'il a déposée vendredi soir auprès du procureur général de la Confédération.

Norbert Walter-Borjan n'est autre que le ministre des Finances de Rhénanie du Nord-Westphalie, pourfendeur de l'accord Rubik et

promoteur en Allemagne de l'utilisation des CD volés contenant des informations bancaires. Vendredi dernier, il était l'invité de la fameuse émission de débat politique suisse alémanique et faisait face à des politiciens suisses.

Pierre Schifferli, ancien dirigeant de l'UDC Genève, ne fait pas partie de l'association Swissrespect (qui défend les intérêts de la place bancaire et de ses employés). Il dit agir en son nom propre. Dans la missive envoyée au procureur de la Confédération, il ne dénombre pas moins de sept violations du Code pénal Suisse: vol, recel, soustraction de données, violation du secret commercial, soustraction de données personnelles, violation du secret bancaire et violation de la Loi sur la protection des données. X.A.

Asile: l'aide sociale repêchée en commission

La commission des Etats ne veut pas couper l'aide sociale à tous les requérants

Pas question de couper l'aide sociale à tous les requérants d'asile. La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats ne veut pas entériner cette décision du National dans la révision de la Loi sur l'asile. Elle propose au plénum la voie du compromis.

Les demandeurs d'asile qui se comportent correctement doivent continuer de toucher l'aide sociale. En revanche, ceux qui ont commis des actes délictueux, tri-

ché dans les procédures ou les renseignements fournis aux autorités seraient pénalisés par une réduction ou une suppression des moyens qui leur sont attribués, a dit Robert Cramer (Verts/GE), hier devant la presse.

Cette possibilité existe déjà dans la loi, mais dans une formulation non contraignante. A l'avenir, la sanction pécuniaire deviendrait obligatoire pour tous ceux qui ont enfreint la loi ou les procédures. Pour le reste, le but premier est d'accélérer les procédures, a affirmé Robert Cramer. La commission s'est ainsi largement ralliée aux propositions du National. ATS